

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 209-20, 382 ET 383**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 209-20            modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

Adoption par le conseil : 26 mai 2020

Règlement 382            décrétant des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Chemin du golf et ses branches 1, 2 et 3

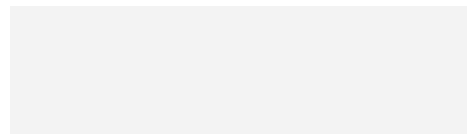
Adoption par le conseil : 26 mai 2020

Règlement 383            sur l'accès aux rampes de mise à l'eau publiques

Adoption par le conseil : 26 mai 2020

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 29 mai 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate  
Greffière